



BUREAU EPI SPRL
BOULEVARD FRÈRE ORBAN, 16
B-4000 LIÈGE
TÉL. 04/227.49.17
contact@syndic-epi.be

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 09/02/2026 À 17:00

0045 - ACP RÉ. MOULINS (LES) (0878.595.316)
RUE DE HESBAYE, 177
4000 LIÈGE

Lieu de l'assemblée :

En les bureaux du cabinet Bronckart
Rue de Hesbaye, 173
4000 Liège

Procès verbal

Sur convocation du syndic, BUREAU EPI SPRL, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

10 copropriétaires sur 14 totalisant 7 540,00 / 10 000,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 17:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- [Faint list of names and signatures]

Ne sont ni présents ou représentés :

- [Faint list of names]

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES, DES PROCURATIONS ET DES DROITS DE VOTES À L'ASSEMBLÉE

Personne n'a plus de procurations qu'il n'est en droit de détenir.

Personne n'a plus de quotités qu'il ne lui est opposable.

Le double quorum est atteint, la séance débute à 17H16.

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

3. INTRODUCTION: FISSURES FAÇADE => RISQUE DE PROBLÈME DE STABILITÉ (VOIR RAPPORT)

Les copropriétaires ont eu copie du rapport de l'ingénieur en stabilité. Celui-ci conseille de sécuriser les lieux afin de vérifier toutes les attaches des cornières/ linteau et la pose de la poutre structurelle des terrasses.

Il serait également utile d'étudier la problématique des dilation et variation dimensionnelles pour évaluer la grandeur des déplacements horizontaux et recréer un certain nombre de joints de dilation verticaux sur la hauteur du parement pour éviter des déplacements et tractions horizontaux et ainsi garantir une meilleure pérennité des réparations.

4. TRAVAUX ET MODE DE FINANCEMENT: RÉPARATION BATTÉE ET CONTRÔLE CORNIÈRE - BUDGET 17352,20€ TVAC (SONDAGE ET RÉPARATION)

La société JME CONSTRUCT a demandé à l'ingénieur de préciser exactement l'intervention souhaitée.

Celui-ci propose de sécuriser les lieux et d'effectuer les réparations nécessaires au niveau des cornières et joints. Si, lors du démontage, d'autres problèmes apparaissaient et entraînaient des complications sur le chantier, il en informera le syndic, auquel cas un autre devis serait transmis.

Les copropriétaires demandent au syndic de faire 3 devis. Les copropriétaires demandent de faire une assemblée générale.

Voir les disponibilités des entrepreneurs.

Majorité des 2/3	Oui	6 925,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	6 925,00	
	Abstentions	615,00	
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL, LEVÉE DE SÉANCE ET SIGNATURE DU P.V.

Le syndic a lu le présent P.V. au fur et à mesure et l'a corrigé sur base des remarques qui lui ont été formulées.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18:00.